

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 7 NOVEMBRE

1 400 emplois temporaires bien rémunérés sont disponibles

Saguenay, le 14 septembre 2021 - La présidente d'élections est à la recherche de 1 400 personnes pour occuper divers postes en vue des élections municipales du 7 novembre prochain et du vote par anticipation du 31 octobre. Le travail consiste à une soirée de formation en plus de la journée du dimanche 7 novembre et/ou du dimanche 31 octobre. Le montant forfaitaire attribué varie de **220 \$ à 420 \$** dépendamment du poste occupé. Celui-ci sera évidemment doublé si la personne travaille à la fois le 31 octobre et le 7 novembre.

La tâche de recrutement ne s'annonce pas de tout repos dans le contexte de la pénurie de main-d'œuvre. C'est pourquoi le Bureau des élections a mis en place une stratégie publicitaire et informationnelle qui utilisera tous les canaux de communication possibles afin de rejoindre toutes les clientèles disponibles : médias électroniques, journaux, revues, affichage électronique, affichage traditionnel, Facebook, Instagram, TikTok, les cégeps et université, envois postaux, groupes courriels, infolettres, voilà quelques-uns des moyens qui seront utilisés.

Les postes disponibles sont les suivants : 325 scrutateurs (1), 325 secrétaires (2), 230 préposés à l'information au maintien de l'ordre (PRIMO) et aides-PRIMO (3), 150 vérificateurs (4), 50 substituts et environ 250 personnes de plus pour la journée du vote par anticipation du 31 octobre. Plusieurs dizaines de personnes supplémentaires seront recrutées en cas de besoin.

Pour postuler, il suffit d'avoir 16 ans et plus et d'être une personne fiable, disponible, impartiale et de posséder un bon jugement. Pour s'inscrire, les postulants doivent se rendre sur le site elections.saguenay.ca dans la section « Travailler aux élections ». Toute personne qui n'a pas accès à un ordinateur peut se rendre dans une des bibliothèques de Saguenay, lesquelles possèdent l'équipement électronique nécessaire.

Veillez noter que les personnes sélectionnées, ne recevront pas de retour avant le 18 octobre prochain.

-30-

Source : Jeannot Allard
Directeur des communications
Élections municipales 2021
(418) 690-5749

**Veillez prendre note que le masculin a été utilisé dans un but de concision.*

(1) **Le scrutateur :**

- Assure le secret du vote;
- Demande à tout électeur de donner ses nom et adresse et, sur demande, sa date de naissance, ainsi que de s'identifier à l'aide de l'un des cinq documents prescrits par la Loi afin de pouvoir exercer son droit de vote;
- Procède au dépouillement des votes.

(2) **Le secrétaire :**

- Assiste le scrutateur;
- Inscrit dans le *Registre du scrutin* les mentions relatives au déroulement du vote;
- Peut agir à titre de membre de la table de vérification de l'identité des électeurs lorsqu'il y a trois bureaux de vote ou moins dans le local.

(3) **Le primo et aide-primo :**

- S'assure que le local est fonctionnel;
- Ouvre le bureau de vote;
- Veille à l'accessibilité des bureaux de vote et facilite la circulation dans le local;
- Accueille l'électeur et lui demande de préparer la pièce d'identification pour voter.

(4) **Le vérificateur :**

- Établir l'identité d'un électeur qui n'a de pièces d'identité.